

Interruption études incidences sur mes droits

Par marphi65, le 27/11/2012 à 09:38

bonjour

j'ai commencé un bts AG en septembre et j'ai démissionné en novembre car cela ne me correspondait pas. je souhaite integrer un DUT carrieres sociales en septembre. en attendant je fais des remplacements comme aide à domicile en attendant de reprendre mes etudes au mois de septembre 2013. je voudrais savoir si j'ai un nombre d'heures par mois ou trimestre à ne pas dépasser si je ne veux pas payer d'impot, en effet les revenus pris en compte sont N-1. je suis née en septembre 93 et je suis sur la feuille de déclaration de mes parents, j'habite chez eux.pourriez vous m'indiquer le nombre d'heures a ne pas dépasser si je veux garder mes droits.et tout autre renseignements qui pourraient m'etre utile.